



PRÉFET DES VOSGES

Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Épinal, le 05/07/2022

#TOUR DE FRANCE

Le Tour de France 2022 dans les Vosges

Le vendredi 8 juillet, le Tour de France traversera les Vosges, à l'occasion de la 7^e étape entre TOMBLAINE (54) et LA SUPER PLANCHE DES JEUNES FILLES (70)

Contraintes de circulation et de stationnement tout au long du parcours

La circulation sur les voies empruntées par le tour de FRANCE 2022 est interdite à tous les véhicules, autres que ceux munis de l'insigne officiel de l'organisation 1h00 avant l'horaire de passage de la caravane publicitaire jusqu'à 30 minutes après le passage du véhicule de fin de course de la Garde Républicaine (cf horaires indicatifs ci-après).

L'affluence de spectateurs sur la route et la fermeture d'axes routiers entraîneront d'inévitables difficultés de circulation sur les voies de substitution. Le passage du Tour de France n'occasionnera pas la mise en place de déviations.

Le stationnement des véhicules sera interdit aux dates et horaires indiqués ci-dessous sur les communes suivantes :

SAINT-PIERREMONT : du vendredi 8 juillet 2022 de 10h00 à 16h00 - stationnement bilatéral de tous les véhicules interdit en bordure et sur la chaussée de la route départementale n° 414;

ROVILLE-AUX-CHENES - vendredi 8 juillet 2022 de 10h00 à 14h30 - sur la route départementale n° 414 depuis le carrefour de la voie communale n° 122 jusqu'au carrefour avec la voie communale n° 107 au lieu dit «La Rappe » et notamment dans la rue de Lorraine, rue des Chênes et dans la traversée du village;

RAMBERVILLERS - vendredi 8 juillet 2022 de 9h00 à 16h00:

- * route de Lunéville,
- * rue du Docteur Alban Fournier,
- * place du Fal,
- * rue Maurice du Coëtlosquet,
- * rue Henri Boucher,
- * place du 30 septembre,
- * rue Abel Ferry,
- * rue du commandant Jacquot,
- * rue Carnot,
- * avenue Félix Faure,
- * avenue du 17^{ème} BCP,
- * avenue du 11 novembre,
- * route d'Épinal,
- * route départementale 159 bis en direction de Naufs;

GRANDVILLERS : à compter du jeudi 7 juillet 2022 à 23h00 et jusqu'au vendredi 8 juillet 2022 à 16h00:

- * sur la D48 de l'entrée du village route de Rambervillers au carrefour avec la D420,
- * sur la D420 du carrefour route de Rambervillers/route de Bruyères à la sortie du village en direction de Bruyères,

**Cabinet
Bureau de la communication
interministérielle**

Tél : 03 29 69 88 88
Mél : pref-bci@vosges.gouv.fr

Place Foch
88026 ÉPINAL Cedex



BRUYERES - vendredi 8 juillet 2022 de 11h00 à 16h00 :

- * rue Poincaré,
- * rue Joffre,
- * rue Léopold,
- * avenue du Cameroun,
- * rue Abel Ferry et rue de Gérardmer,

CHAMP-LE-DUC - vendredi 8 juillet 2022 de 12h30 à 14h30: aux abords de la rue du Coq de Bruyères - sur la RD 423,

LAVELINE-DEVANT-BRUYERES : du jeudi 7 juillet 2022 à 20h00 au vendredi 8 juillet 2022 à 18h00 : sur la RD423 entre le PR 7+253 et 8+385 dans les deux sens de la circulation,

GRANGES-AUMONTZEY : du jeudi 7 juillet 2022 à 20h00 au vendredi 8 juillet 2022 à 18h00 - sur la RD423 entre le PR 7+253 et 8+385 dans les deux sens de la circulation vendredi 8 juillet 2022 de 10h30 à 18h00:

- * route de Bruyères,
- * route de Granges,
- * rue David,
- * rue de Lattre de Tassigny,
- * route de Gérardmer et le lieu-dit « Les Evelines », sur la RD423 dans les deux sens de la circulation, vendredi 8 juillet 2022 - sur la RD423 entre les PR7+523 et 8+385,

GERARDMER : du jeudi 7 juillet 2022 à 16H00 au vendredi 8 juillet 2022 à 19h00 :

- * rue du 152ème RI (section comprise entre le n° 6 « Hôtel des sapins» et la route de La Bresse), du jeudi 7 juillet 2022 à 16h00 au vendredi 8 juillet 2022 à 17h00 - interdiction de stationnement sur les deux côtés de la chaussée sur l'ensemble du territoire communal impacté par l'itinéraire de la course, à savoir
- * Le Kertoff,
- * Kichompré,
- * faubourg de Bruyères,
- * carrefour de la Croisette,
- * boulevard d'Alsace,
- * rue Carnot,
- * boulevard Kelsch,
- * boulevard Adolphe GARNIER,
- * rue Lucienne,
- * rue du 152ème RI,
- * route de La Bresse,

LA BRESSE : du jeudi 7 juillet 2022 à 18h00 au vendredi 8 juillet 2022 à 18h00 (durée estimative) - sur la RD486 sur les deux côtés de la chaussée, à savoir

- * route de Gérardmer,
- * rue Mougel Bey,
- * rondpoint des Vieux Moulins
- * quai des Iranées,
- * grande rue,
- * route de Cornimont

CORNIMONT : du jeudi 7 juillet 2022 à 18h00 au vendredi 8 juillet 2022 à 17h00, sur l'axe, les accotements, les trottoirs et les emplacements matérialisés dans les rues de la RD486, à savoir

- * route de Lansauchamp,
- * rue de Cherménil,
- * route du Faing,
- * rue de la 3ème DIA,
- * rue de la Gare,
- * rue de Travexin,

LE MENIL : du jeudi 7 juillet 2022 à 17h00 au vendredi 8 juillet 2022 à 17h30 - interdiction de stationner le long de la RD486 sur la partie de l'agglomération concernée par l'itinéraire de la course;

LE THILLOT : du lundi 4 juillet 2022 à 8h00 au vendredi 8 juillet 2022 à 18h00:

- * rue des Forts,
- * avenue de la Résistance,
- * sur la RD486 entre le PR0+000 et 2+600, du jeudi 7 juillet 2022 à 18h00 au vendredi 8 juillet 2022 à 18h00:

- * avenue Jules Ferry,
- * sur la demi-chaussée de gauche, sur la RD57 entre les PR 23+890 et 28+510 sur le territoire des communes de **RAMONCHAMP** et du **THILLOT**,
- * la totalité du parking face au n° 26 au 28 rue de la gare, du jeudi 7 juillet 2022 à 19h00 au vendredi 8 juillet 2022 à 18h00 :

** sur la RD486 pour la partie rue de la gare.*

Le stationnement du public est interdit dans les virages à angle droit ou en épingle à cheveux et faisant suite à une longue ligne droite ou à une descente rapide, sur les ponts, dans les passages souterrains, dans les tunnels et le long des lignes de chemins de fer, ainsi que dans les voies particulièrement étroites.

Sécurité

Durant le passage du Tour de France, le respect de règles simples permet d'assurer la sécurité de tous :

- Soyez prudents lorsque vous ramassez les cadeaux distribués par la caravane publicitaire. Ne traversez pas la route : elle les distribue des deux côtés ;
- N'empiétez pas sur la chaussée en prenant vos photos ou vidéos. Vous risquez d'être trompés par votre objectif sur la distance réelle vous séparant des véhicules et des coureurs ;
- En cas de fortes chaleurs, munissez-vous de chapeaux, de crème solaire... Buvez de l'eau régulièrement et faites boire les enfants, même s'ils ne le réclament pas ;
- Tenez les chiens en laisse et loin du bord de la route ;
- N'aspergez pas les coureurs et ne courez pas à côté d'eux. Pour leur sécurité, n'allez pas au-devant d'eux, même pour les encourager ;
- Ne vous installez pas à la sortie d'un virage où la visibilité est plus faible ;
- Écartez-vous le plus possible de la chaussée. Les bas-côtés peuvent être utilisés par les coureurs ;
- Ne jetez rien dans la nature ! Emportez vos déchets avec vous et laissez les endroits où vous avez stationné aussi propres qu'à votre arrivée ;
- Ne laissez pas les enfants sans surveillance ; évitez les jeux de balles et de ballons. Face à une route apparemment déserte, ils peuvent être tentés de traverser seuls ;

Mobilisation des forces de l'ordre et des dispositifs de secours

Le passage du Tour de France entraîne une mobilisation conséquente nationale et locale des forces de l'ordre et des services de secours.

Les collectivités territoriales (mairies sur le parcours, conseil départemental) et les services de l'État travaillent de concert pour la bonne organisation et la sécurité de cet événement. Avant de venir admirer les coureurs ou tout simplement pour vos déplacements quotidiens dans les communes concernées par le Tour, nous vous conseillons d'anticiper vos déplacements

